



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – un But – une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

MISE EN ŒUVRE DU MEMORANDUM D'ENTENTE SUR LA
CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS:

ETAT DE CONSERVATION DES REQUINS, RAIES AU SENEGAL

**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX (DPN)
BP 5135 DAKAR FANN, ROUTE DES PERES MARISTES,
HANN, DAKAR, SENEGAL**

Email : dpn@orange.sn

Tel. : +221 832 23 09

Dr Djibril DIOUCK, Point Focal National MdE Requin Migrateur

Courriel : djibrildiouck@hotmail.com

Tel : + 221 77 360 11 98

janvier 2015

Liste des sigles et abréviations

AMP :	Aire Marine Protégée
CBD :	Convention sur la Diversité Biologique
CITES :	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
CMS :	Convention on Migratory Species
DPM :	Direction des Pêches Maritimes
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PNDS :	Parc National du Delta du Saloum
PNLB :	Parc National de la Langue de Barbarie
RNCP :	Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin
ROK :	Réserve Ornithologique de Kalissaye
UNFCC :	Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Liste des figures

Figure 1 : Espèces de requins fréquemment débarquées dans nos côtes.....	v
Figure 2: Espèces de raies fréquemment débarquées dans nos côtes	v
Figure 3: Evolution annuelle des mises à terre de raies et requins au Sénégal.....	vi
Figure 4: Débarquements de raies et requins en Casamance.....	vii
Figure 5: Carte de localisation de Parcs, Réserves et AMP	viii

Liste des tableaux

Tableau 1. : Résultats de suivi des requins et raies dans quelques AMP, Réserve et Parc.....	x
Tableau 2. : Données statistiques 2012/2013 sur les requins et raies au Quai de Kafountine (Ziguinchor)	xi
Tableau 3. : Quelques information sur le suivi des requins et raies dans la zone de Kafountine (Réserve Ornithologique de Kalissaye).....	xi

Table des Matières

REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	1
-----	1
Liste des sigles et abréviations	ii
Liste des figures.....	ii
Liste des tableaux	ii
Introduction générale.....	iv
I. Quelques espèces de Requins et Raies observées dans nos côtes	iv
II. Les principales menaces	vi
III. Principales mesures de conservation	viii
3.1. Cadre institutionnel et réglementaire.....	viii
3.2. Mise en œuvre du Plan national d’action pour la conservation des Requins.....	ix
Conclusion	xii
Bibliographie.....	xiii
Annexes :	xiii

Introduction générale

Le Sénégal avec ses 700 km de côte dispose d'une diversité biologique côtière et marine d'une importance majeure. Il faut cependant noter que les côtes sénégalaises, représentent aussi, une zone d'intérêt stratégique à la fois sur le plan démographique, économique et environnemental et fait donc l'objet de nombreuses pressions et menaces. En effet, le littoral Sénégalais constitue un espace de concentration de la plus grande partie de la population urbaine en rapport avec l'essor économique de cette zone. Avec un taux national moyen de croissance urbaine de 2% par an, la population urbaine devait représenter en l'an 2000, 50% de la population totale. L'essentiel des agglomérations (Dakar, Saint-Louis, Mboro, Rufisque Kayar, Mbour, Kaolack, Joal, Ziguinchor) se localisent sur la frange côtière (Niang-Diop, 2007).

La riche biodiversité des eaux sénégalaises renferment entre autre des espèces marines comme les requins, les raies, les lamantins, les dauphins, les cétacés, les tortues marines, etc., Ces espèces font aujourd'hui l'objet d'une exploitation qui menace leur survie. Le cas des requins et raies est très préoccupant à cause de leur surexploitation.

I. Quelques espèces de Requins et Raies observées dans nos côtes

On dénombre plus de 70 espèces de raies et requins au Sénégal (Diop et Dosso, 2010). Parmi celles-ci on peut citer:

Raie Manta géante (*Manta birostris*), la petite Manta (petit diable de mer de Guinée), Requin marteau (Requin marteau halicorne, Grand Requin marteau et Requin marteau commun), , etc.

Il existe aussi sur les côtes ouest africaines les espèces migratrices suivantes: Requin tigre, Requins peau bleue et Requin océanique, Requin baleine, Grand requin blanc.

Ces espèces sont inscrites à l'Annexe II de la CITES. Il existe également sur les côtes sénégalaises deux espèces de poisson-scie inscrites à l'Annexe I de la CITES.

Il est à noter que, selon la Liste Rouge de l'IUCN, 2008, 65% des 14 espèces de requins les plus débarquées et qui représentent plus de 90% des débarquements de requins au Sénégal, sont soit vulnérables, soit en danger.

Concernant les raies, 44% des 12 espèces les plus débarquées (60%) sont soit vulnérables, soit sont en danger, donc confrontées à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

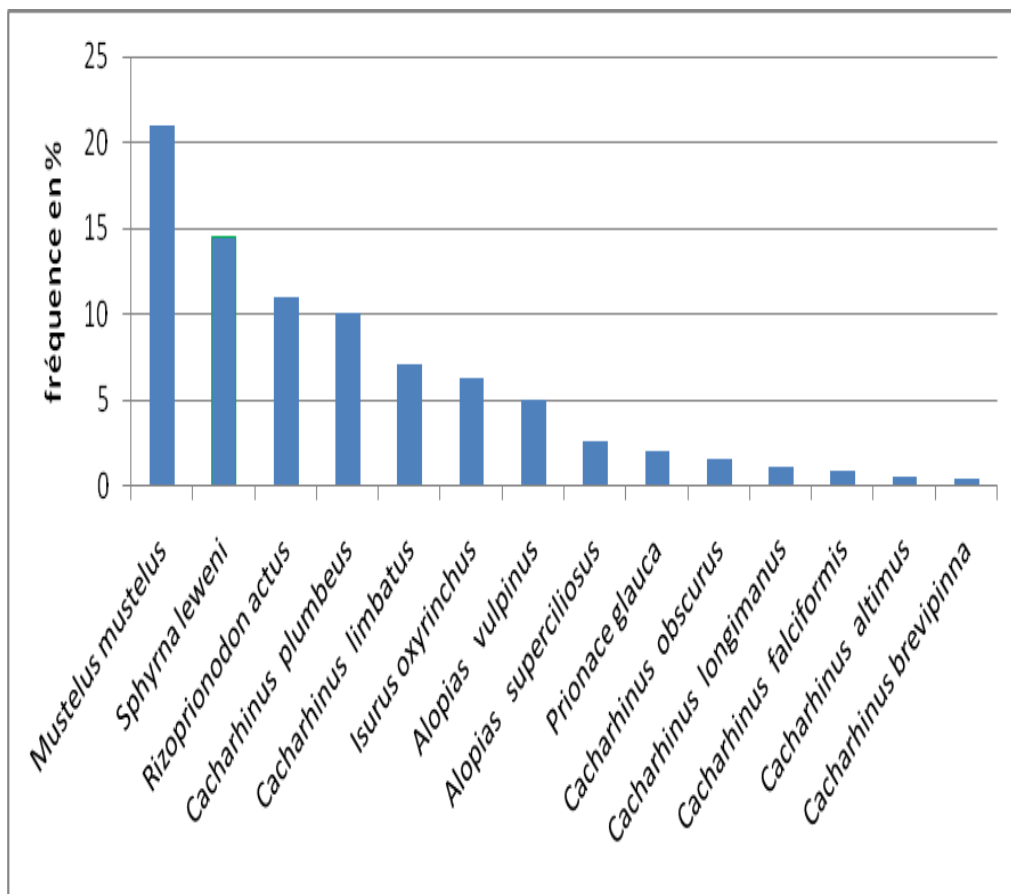


Figure 1 : Espèces de requins fréquemment débarquées dans nos côtes (Pan requin Senegal, 2014)

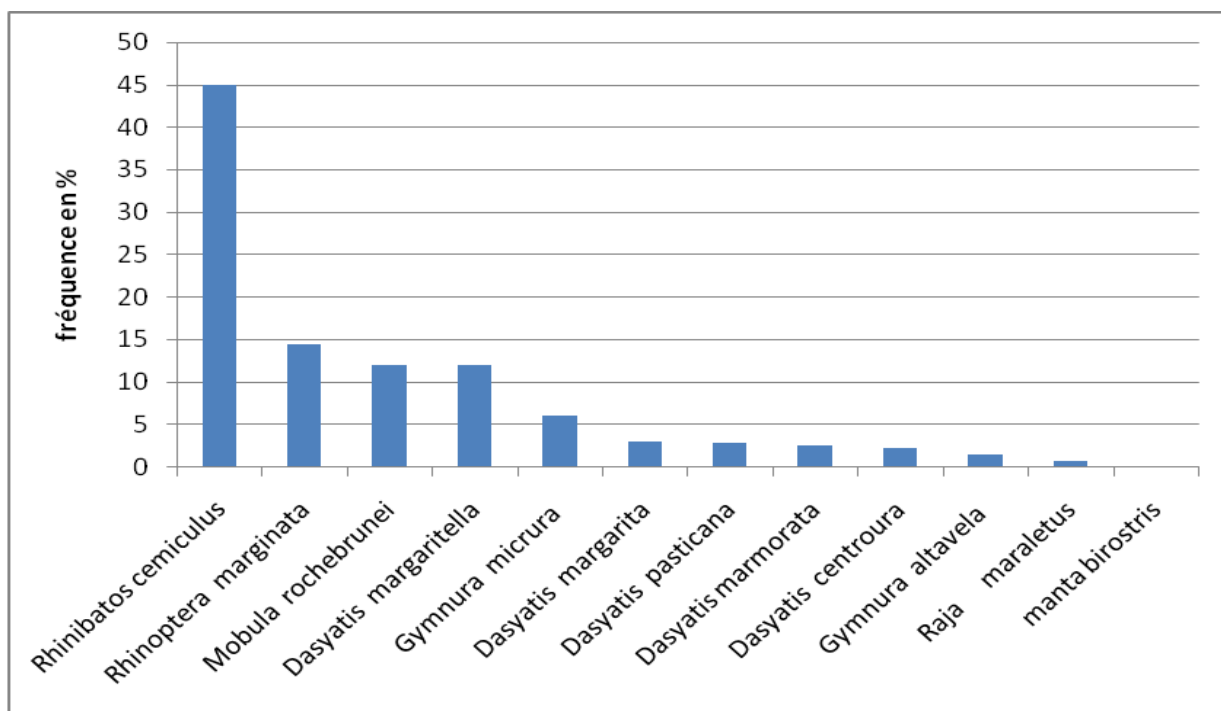


Figure 2 : Espèces de raies fréquemment débarquées dans nos côtes ((Pan requin Sénégal, 2014)

II. Les principales menaces

Les populations de requins sont en nette diminution. Les prises de requins sont passées d'un peu moins de 12.000 tonnes en 2001 à environ 5.500 tonnes en 2013 au Sénégal (figure 3). L'essentiel des débarquements est réalisé par la pêche artisanale. Cette forte baisse des prises atteste de la rareté de la ressource.

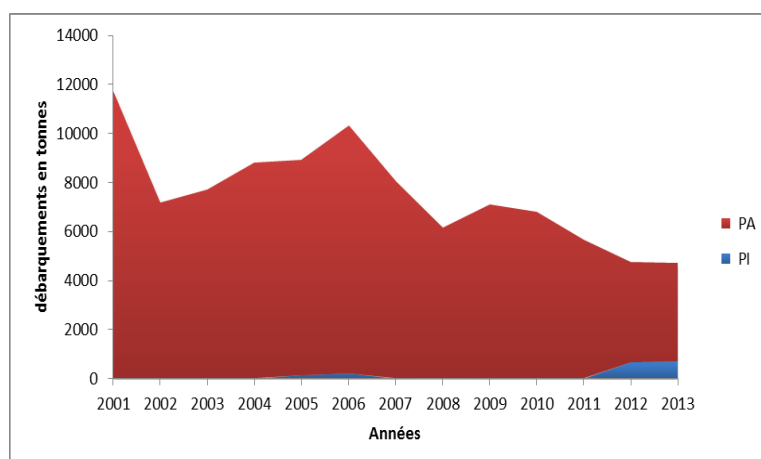


Figure 3: Evolution annuelle des mises à terre de raies et requins au Sénégal (Pan requin Sénégal, 2014)

Plusieurs facteurs expliquent la diminution des requins. « Les populations de requins sont menacées à cause des prises importantes. Les requins ont un régime biologique particulier. Ils ont une croissance lente et un faible taux de fécondité », C'est pour ces raisons que l'intensification de la pêche des requins a pour effet immédiat leur diminution. En effet, le développement de la pêche des Requins a engendré une baisse considérable des débarquements pour les principales espèces. On a noté ainsi plusieurs extinctions locales au cours des dernières années. Le prix élevé des ailerons de Requins et la croissance de la consommation de soupe à base d'ailerons sont le principal moteur de cette exploitation.

Cette exploitation des requins concerne quasiment toutes les unités de pêche artisanale, ainsi que les chalutiers du fait de prises accessoires constatées dans toutes les pêcheries. Les engins à l'origine de captures accessoires importantes sont le filet maillant dérivant, la senne tournante, le filet dormant, le chalut. La pêche ciblée au requin se pratique essentiellement dans les localités de Joal, Elinkine, et Saint-louis.



Figure 4: Débarquements de raies et requins en Casamance (M.Diop, 2015)

Le Sénégal a mis en place un réseau d'aires protégées (Parc, Réserve, AMP) représentatif des différents écosystèmes du pays (figure 5). Ces aires protégées constituent, pour la plupart des zones de refuge des requins et des raies.

requins et raies. Le Sénégal a également signé en 2010, le Mémoire d'Entente sur la Conservation des requins migrateurs. Notre pays aussi dispose depuis 2005 d'un Plan national pour la Conservation des requins. Mais, l'application de ces mesures de protection reste toujours très partielle et les informations disponibles semblent confirmer l'effondrement des populations de requins et raies.

3.2. Mise en œuvre du Plan national d'action pour la conservation des Requins

La mise en œuvre du PAN-Requins du Sénégal s'était amorcée depuis 2006 avec le projet d'appui à la mise en œuvre du Plan Sous Régional d'Action pour la Conservation et la Gestion Durable des Populations de Requins (Projet terminé en 2012): (i) formation sur la reconnaissance des espèces et la collecte de données, (ii) mise en place d'un réseau d'enquêteurs, (iv) conduites d'études sur les l'écologie et la biologie et sur pêcheries, (v) propositions de mesures d'aménagement, (vi) identification d'indicateurs pour un Observatoire d'exploitation des Requins, (vi) renforcement des capacités par l'appui à la formation diplômante.

Dans le cadre du PAN-Requins, le Sénégal a aussi contribué aux études et enquêtes sur les poissons-scies, à l'actualisation de la Liste Rouge de l'IUCN (en 2006) et à l'inscription de plusieurs espèces aux annexes de la CITES. Actuellement, le PAN-Requins Sénégal contribue à la mise en œuvre du projet " renforcement des capacités de la CSRP pour la conservation et la gestion durable des populations de Requins en Afrique de l'Ouest". L'objectif de ce projet est d'aider les pays à améliorer la réglementation des pêches aux Requins en mettant en place des mesures techniques et fiscales d'aménagement dont l'interdiction du finning (coupe d'ailerons et rejet des carcasses en mer).

Parmi les propositions d'inscription reçues l'on trouve un grand nombre d'espèces de requin et de raie, dont deux types de requin marteau, le requin soyeux, trois espèces de requin renard, la raie manta du prince Alfred, ainsi que neuf espèces de raie Mobula. Par ailleurs, cinq espèces de poissons-scies, dont certaines sont en danger critique d'extinction, ont été proposées dans les annexes de la CITES.

Au cours de la période 2012-2015, malgré l'absence de moyens financiers, le Plan d'Action National de conservation et gestion durable des populations de Requins (PAN-Requins) du Sénégal a pu réaliser les activités suivantes dont certaines en collaboration avec la Commission Sous Régionale des Pêches. Les résultats obtenus sont notamment :

- 161 pêcheurs sensibilisés directement sur les conséquences du finning et la nécessité de procéder à des débarquements avec des ailerons attachés et environ 1000 pêcheurs indirectement.
- 350 acteurs de la pêche sensibilisés directement et 1500 indirectement sur la nécessité de conservation des espèces de raies et requins inscrites aux annexes I et II de la CITES.
- Organisation d'un atelier national sur l'interdiction du finning au Sénégal
- Propositions de nouvelles mesures de gestion et de conservation des Requins :
 - Inscription du poisson scies sur la liste des espèces protégées dans la loi 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche.
 - Fixation des tailles minimales de captures pour la raie guitare fousseuse (95 cm) et le requin marteau halicorne (195 cm) dans le décret d'application du code de la pêche.
 - Fixation d'un maillage minimal pour le filet à requins (filet maillant à 280 mm) dans le décret d'application du code de la pêche.
 - Proposition d'un arrêté sur l'interdiction du finning.

Des activités de suivi en 2015 par pêche expérimentale ou enquêtes effectuées auprès des pêcheurs avec l'appui des services de pêche menées au niveau de certaines aires protégées et dans les environs ont permis de relever la présence de certaines espèces de requins et raies (tableau I) dans nos AMP, Réserve et Parc.

Tableau 1. : Résultats de suivi des requins et raies dans quelques AMP, Réserve et Parc

Sites	Espèces
AMP Abene	<i>Dasyatis margarita, Mustelus, Carcharinus sp, Squalus sp, Sphyrna sp, Centrophorus, Rhinobatos rhinolat, Pasyatis sp</i>
AMP Boumboug	<i>Dasyatis margarita, Pteromyelus bovinus</i>
AMP Cayar	<i>Dasyatis centroura</i>
AMP Gandoul	<i>Dasyatis margarita</i>
AMP Joal Fadiouth	<i>Dasyatis margarita, Rhinobatos rhinobatos, Torpedo nobiliana</i>
RNC Palmarin	<i>Rhinoptera sp, Raja Africana</i>
AMP Saint Louis	<i>Gymnura altevala, Mustelus mustelus, Raja miraletus</i>

Tableau 2. : Données statistiques 2012/2013 sur les requins et raies au Quai de Kafountine (Ziguinchor)

Mois	2012		2013	
	Requins (kg)	Raies (kg)	Requins (kg)	Raies (kg)
Janvier	10425	3040	9800	2400
Février	3475	3740	4900	3900
Mars	680	11550	2540	12700
Avril	13300	14800	11850	12400
Mai	21600	10700	24050	24200
Juin	23100	9600	23100	21450
Juillet	12260	10500	9700	10740
Août	19000	11400	15350	14600
Septembre	15900	35400	17500	23400
Octobre	8500	30000	4595	8345
Novembre	9900	7425	32200	28820
Décembre	6300	8845	31900	20200
Total	144 440	157 000	187 485	183 155

Tableau 3. : Quelques information sur le suivi des requins et raies dans la zone de Kafountine (Réserve Ornithologique de Kalissaye)

Espèces	Débarqués	Mesure de Gestion
Requins	Prises accessoires et rares par filet à sole et sennes tournantes.	Sensibilisation et Saisie de toutes les prises pour décourager les captures. Cependant les sujets pris débarquent morts au quai de Kafountine. Les pêcheurs spécialistes des requins sont basés à Diogué et à Elinkine

Raies	Raies Manta (pêchées à vue par les sennes tournantes lors de leur déplacement en bande	Sensibilisation et saisie des prises
	Petites raies prises accessoirement	
Poissons Scie	Non débarqués dans la zone depuis 15 voire 20 ans.	Sensibilisation et images affichées dans les différents embarcadères de la zone pour échange d'information. Espèce intégralement protégée par la législation.

Conclusion

Les résultats obtenus depuis le début de la mise en œuvre du Plan National de conservation des requins sont encourageants malgré son faible niveau de financement. Pour réduire significativement les menaces et les pressions identifiées et assurer une gestion durable des requins et des raies des efforts doivent être consenties dans :

- Le renforcement de la conservation des espèces de raies et de requins menacées
- La sensibilisation et la communication sur les menaces et les pressions qui pèsent sur les requins et les raies
- Le renforcement des capacités des agents sur la biologie, l'identification, le suivi écologique, etc.
- Le finning.
- Les activités alternatives génératrices de revenus

Un financement durable des activités de gestion des requins et des raies va également permettre au Sénégal, de consolider et de renforcer les acquis obtenus durant ces dernières années et également d'assurer la viabilité de ces espèces qui fréquentent nos côtes. Et ceci conformément aux recommandations du Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrants.

Bibliographie

1. Rapports CSRP
2. Rapports DPM
3. Rapports DPN
4. Rapports DAMCP

Annexes :







Photos prises à Elenkine et Diogu  en 2015 (Mika DIOP)